

DÉPARTEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUISEMENT SUR COOLE

Séance du 5 février 2018

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	7(dont 1 procuration)

L'an deux mil dix-huit et le 5 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANSANTBERGHE Pascal, Maire.

Date de la convocation
1^{er} février 2018

Présents : Mmes MAURICE Bernadette, M. PONSIGNON Daniel,
M.MILLON Luc, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, M.
VANSANTBERGHE Pascal, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc

Date d'affichage
6 février 2018

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mme CHARPENTIER Alexandra
M. Xavier LEBLANC,

Absents excusés : Mme Corinne LEGRIS procuration à Mr
VANSANTBERGHE, Mr RAGOT Nicolas

Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc a été élu secrétaire.

Objet de la Délibération

N°04/2018

Délibération de principe concernant un projet**D'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été plusieurs fois sollicité par des sociétés de développement de projet éolien terrestre sur le territoire de la commune. Il rappelle aussi qu'à ce sujet, une réunion publique a été organisée afin d'informer les habitants et les propriétaires de terres potentiellement concernées.

Monsieur le Maire propose de se positionner favorablement pour l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune et d'accompagner la société qui sera retenue et choisie par le conseil municipal.

Après délibération, à 4 voix pour, 2 abstentions et 1 contre :

- Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal souhaite choisir la société qui sera en charge de ce projet et prendre part activement au projet afin de défendre au mieux le respect de la législation en vigueur et les intérêts communaux et des habitants avec notamment l'implantation des éoliennes à 1500 mètres minimum de toute habitation.

ACTE REÇU LE

15 FEV. 2018

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Extrait conforme au registre des délibérations.

PREFECTURE DE LA MARNE

Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération déposée en Préfecture au
titre du contrôle de la légalité le

Le Maire



M. Pascal VANSANTBERGHE

Résultat du vote : Pour : 4/7
Contre : 1/7

Abstention : 2/7